

ETAPS

Préparation au concours

Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

Site du CREPS

Sous réserve d'ouverture du concours en 2017

Le Métier

L'éducateur territorial des APS est un fonctionnaire relevant des collectivités territoriales généralement affecté sur des infrastructures sportives telles que gymnases, stades, piscines...

Ses missions sont essentiellement d'ordre pédagogique, mais elles peuvent également se situer au niveau administratif. Il peut être amené à seconder des Conseillers des APS dans leurs missions d'encadrement.

Où exerce-t-il ?

Possibilité statutaire d'exercer dans toutes les collectivités territoriales (CT) : conseils régionaux et départementaux, mais ce sont principalement les communes, voire les communautés locales, qui demeurent les plus importantes pourvoyeuses d'emplois pour les titulaires de ce concours (encadrement de l'EPS à l'école primaire, notamment).

Conditions d'accès à la formation

Concours ETAPS

Priorité sera donnée aux titulaires d'un diplôme sportif à caractère professionnel, ouvrant droit au concours :

- BEES 1^{er} degré
- BPJEPS
- DEUST...

Contenu de la formation

L'axe principal de ces préparations porte sur la méthodologie de l'écrit spécifique à ces concours, à savoir, répondre à 3 à 5 questions en 3 heures sur les sciences humaines et biologiques ainsi que sur les connaissances socio-économiques, juridiques et réglementaires du sport. La note de synthèse sera également au programme de cette préparation.

Certification

ETAPS : Concours de recrutement de niveau IV de la Fonction Publique Territoriale

Particularité(s)

Ces formations sont des préparations aux concours de la fonction publique territoriale d'Educateur des APS : elles ne donnent lieu à aucune délivrance de diplôme (ou partie de diplôme) relevant du ministère chargé des Sports.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la réussite à ces concours ne donne pas automatiquement un statut de titulaire de la fonction publique territoriale. En effet, il est fortement conseillé au candidat d'avoir **un projet d'emploi** avec une collectivité territoriale avant de se lancer dans le concours, sachant que le bénéfice de ces concours est seulement valable pour 3 ans après leur obtention.



Calendrier de la formation - sur 12 samedis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h15

Inscription avant le	Réunion d'information	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale
08.09.17	néant	16.09.17	13.01.18	20	néant	75 h

Cette formation de 75 heures est dispensée sur 12 samedis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h15 (sauf samedi 12 novembre 2016).

L'inscription au concours relève uniquement de l'initiative du candidat.

Coût de la formation - tarifs révisables par le CA en 2017

Frais d'inscription 50.00 euros
Frais pédagogiques 675.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information et la fiche d'inscription seront à retirer au CREPS VICHY AUVERGNE.

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

La fiche d'inscription sera adressée au CREPS Vichy - Auvergne accompagnée de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez l'établissement au 04 70 59 85 60. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

Responsable pédagogique

Robert FASSOLETTE - Tél. 04 70 59 53 34
E-mail : robert.fassolette@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr